

N°158 du 11 Août 2011 / Prix : 250 F CFA / 4^{ème} année

CHRONIQUE

de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'Analyses et de Publicité

FAIT DIVERS

La cravate politique
du vieux Kléchi **P.4**

LIDAOU, la boîte de nuit de prestige,
ouverte du mercredi à dimanche

dans le Complexe commercial de Uniprix à Adéwui
Tél. 220 93 47 / 220 93 46 / 946 59 59 / 320 59 59

Marche de l'association SOS journalistes en danger :

**- Les organisateurs sont-ils
désormais en sécurité
après la manifestation ?**



**- Le journaliste Germain Pouli
pris à parti par la milice de l'ANC**

P.3

En vue de permettre aux entreprises togolaises d'être compétitives **P.2**

**La CCIT forme les responsables de
sociétés à la gestion des marchés**

**Pour une meilleure prestation des services de
distribution de l'énergie électrique au Togo :**

**L'ARSE donne la parole
aux consommateurs
le 18 août prochain**

P.2

Vivre la démocratie et les droits de l'homme à la base :

**Le Comité Togolais
pour le Suivi de la
Démocratie
s'y active**

P.4



M. Aimé de Dieu Tchinguili, coordinateur de projet

En fin de formation à l'ENSF de Lomé 53 lauréates ont reçu leurs diplômes et prêté serment

Une cérémonie de remise de diplômes et de prestation de serment de cinquante trois lauréates de l'Ecole Nationale des Sages Femmes (ENSF) s'est déroulée le jeudi 04 août dernier dans l'amphithéâtre de ladite école. Cet évènement a connu la présence du ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation professionnelle, El Hadj Hamadou Brim Bouraïma-Diabacté, et celui de la Santé, le Pr. Charles Kondi Agba. Parents, amis et élèves ont fait également nombreux le déplacement pour apporter leur soutien aux heureux récipiendaires.

« Nul ne saurait imaginer le bonheur qui m'habite et vous habite vous les parents de ces enfants, en ce jour de grâce qui nous réunit dans cette maison des sages femmes, maison des mères et des bébés, maison où s'apprend l'art d'accueillir la vie », c'est en ces termes que le Prof Bahoura Balaka, directeur de l'Ecole des Sages-femmes (ENSF) de Lomé s'est exprimé au début de cette cérémonie. Il a ajouté que « le diplôme d'Etat de sage femme se décline maintenant en Licence Professionnelle en soins obstétricaux et la profession de la sage femme évoluera désormais par un Master puis un Doctorat en soins Obstétricaux ».

L'école des sages femmes a 47 ans d'expérience. Elle forme des sages-femmes compétentes, capa-

bles de prendre en charge des femmes et des gestantes depuis la conception jusqu'à l'accouchement. Au total, cinquante trois étudiantes sortent nantes de leur diplôme et vont contribuer grâce à leurs compétences, à relever le niveau de santé de la population au Togo et dans la communauté ouest-africaine.

Le prof Bahoura Balaka a exhorté ces jeunes sages-femmes à graver dans leur conscience qu'à chaque acte, chaque soin, elles pouvaient donner soit la vie, soit la mort à au moins deux êtres humains. C'est pour cela, a-t-il poursuivi que parmi tous les titres professionnels de santé, seul celui que les récipiendaires vont recevoir à cet attribut lourd et élogieux de « sage ». « Il n'est point de sages obstétriciens, de sages médecins ou de sages hommes, mais uniquement des sages femmes. Cette femme par laquelle et par les mains de laquelle la vie naît. Allez exercer votre profession, mais toujours sous l'empire de cette sagesse acquise dans cette école et avec pour unique préoccupation la vie des êtres humains entre vos mains ».



», a-t-il lancé à leur endroit.

Au cours de cette rencontre, les deux ministres ont tour à tour félicité les professeurs pour le taux de succès global de cette école en 2011 qui est de 96,4% et les lauréates pour leur palmarès élogieux (100%). Ils leur ont demandé d'exercer leur métier dans l'humilité en ayant conscience de chacune de leurs actes et de ne pas être seulement des sages-femmes, mais aussi des femmes sages.

Rappelons que la première de cette promotion 2008-2011 est Mlle Agnigba Solim qui a obtenu une de moyenne 16,75. S'exprimant au nom de ses collègues, elle a rassuré les autorités de la volonté des récipiendaires à mettre en pratique les conseils reçus, à respecter leur serment et surtout à être aimable avec la femme en travail.

Carole AGHEY

En vue de permettre aux entreprises togolaises d'être compétitives La CCIT forme les responsables de sociétés à la gestion des marchés

Des responsables de sociétés togolaises ont bénéficié d'une formation de quatre jours sur le thème : « La gestion des marchés publics : de la participation à l'appel d'offres à l'exécution des travaux ». Le lancement de cette activité s'est déroulé le lundi 8 août 2011 à la CCIT à Lomé.

Cette initiative qui vient de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT) a bénéficié de l'appui financier du Fonds national d'apprentissage, de formation et de perfectionnement professionnels (Fnaapp). L'objectif visé est de renforcer les capacités des entreprises togolaises pour leur permettre d'accéder aux marchés publics et à s'intégrer dans la mondialisation. La formation a été assurée par le cabinet- Impact-Conseil.

La mondialisation impose des qualités aux sociétés pour être compétitives sur le marché international et les appels d'offres exigent de plus en plus des soumissionnaires des potentialités et un certain nombre d'aptitudes. Malheureusement, peu d'entrepri-

ses togolaises arrivent à s'imposer dans la sous-région et sur le marché international. Les critères de choix étant très stricts. Une réalité que reconnaît le vice-président de la CCIT, M. Tchamdja Soumou. « La problématique de l'accès aux marchés publics est un véritable goulot d'étranglement pour les sociétés togolaises. Nos entreprises ont des difficultés pour accéder aux marchés publics, surtout dans le secteur des BTP qui est devenu trop exigeant », a-t-il déclaré. Il a pour cela souhaité que cette formation puisse réellement permettre aux entreprises togolaises de décrocher 50% des marchés publics dans la sous-région ouest africaine, surtout dans le secteur des BTP (Bâtiment et Travaux Publics).

Le président du comité de gestion du FNAFPP, M. Agopome Venance, abondant dans le même sens, espère qu'au terme de cette formation, les participants pourront « soumissionner utilement à des appels d'offre, les gagner et accroître les potentialités des entreprises à exécuter les marchés dans les

règles de l'art ».

La formation qui prend fin aujourd'hui vise, selon le directeur général de Impact-Conseil, M. N'Souwodji Victor à :

- permettre, aux participants notamment de comprendre le concept, les objectifs et les procédures des appels d'offre, la démarche pour y répondre, maîtriser les normes et exigences de marché au niveau national, régional et international avec les bailleurs de fonds, mieux gérer les relations avec les partenaires financiers et techniques ainsi qu'avec le maître d'ouvrage ;

- renforcer globalement les capacités des participants à soumissionner utilement à des appels d'offre et à les gagner ;

- accroître les potentialités des entreprises participantes à exécuter les marchés dans les règles de l'art.

Projection d'exposés, suivis de débats et des cas pratiques sont au menu des activités.

P.A

Pour une meilleure prestation des services de distribution de l'énergie électrique au Togo : L'ARSE donne la parole aux consommateurs le 18 août prochain

Baisse de tension, long délais pour le raccordement au réseau après le paiement des frais de branchement ou de raccordement, et le fameux droit de suite sont quelques unes des préoccupations de la population togolaise en générale et des abonnés de la Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET) en particulier. Malgré les cris de cœur des populations relayées par les journalistes et les différentes associations de défense des droits des consommateurs, aucune amélioration n'est perceptible.

Jusque là inconnue du grand public, pour avoir choisi de travailler avec des groupes cibles composés d'organisations professionnelles d'employeurs, de travailleurs et d'associations de défense des consommateurs, l'ARSE (Autorité de réglementation du secteur de l'électricité), tente de rectifier le tir. Ainsi, le 18 août prochain, cet organisme public qui a pour mission d'assister le ministre des Mines et de l'Energie dans la gestion du secteur de l'électricité, organise une audience publique.

Dans un communiqué rendu public par la direction générale de cet organisme, les usagers de l'énergie électrique, notamment les organisations patronales, les associations de consommateurs, les groupes organisés, les personnes morales ou physiques désireux d'apporter des contributions sont priés de prendre attache avec le secrétariat de l'ARSE, situé sur l'avenue des hydrocarbures, en face



de la société TOGOGAZ, pour se faire enregistrer.

Notre rédaction a approché la direction générale de l'ARSE pour plus d'informations sur cet évènement qui est une première au Togo.

Après avoir indiqué que l'audience publique est une réunion destinée à recueillir les avis et contributions du public sur le projet de règles administratives, techniques, juridique et financières devant régir la fourniture de l'énergie électrique et des services afférents, les responsables de l'ARSE ont relevé que les observations recueillies serviront à améliorer le projet de document soumis par la CEET dans un premier temps, et ensuite permettront à l'Autorité de réglementation de disposer d'outils juridique nécessaire à l'accomplissement de sa mission de régulation.

Voilà qui devra rassurer les Togolais, notamment ceux qui ont des griefs contre la CEET et ses prestations.

La rédaction

Tél : 222.34.1
905.25.6
911.58.96

Nos domaines

- Placement d'Agents de sécurité
- Vidéosurveillance

Vision Jour & Nuit

- Vente et Installation d'Alarme de voiture

Demo Unit - Gsm Car Alarm System



www.togoportail.net

Pour en savoir sur les actualités d'ici et d'ailleurs, consultez désormais votre site d'informations générales togoportail.net "togoportail, toute l'information à votre portée"

Marche de l'association SOS journalistes en danger : Les organisateurs sont-ils désormais en sécurité après la manifestation ? Le journaliste Germain Pouli pris à parti par la milice de l'ANC

L'association SOS journalistes en danger a organisé une marche de protestation le samedi passé. Cette marche a démarré au bas-fond (quartier Tokoin St Joseph) pour aboutir devant l'ambassade de France au lieu de l'esplanade du Palais des congrès de Lomé choisi par les organisateurs. L'objectif de cette marche est de dénoncer les menaces dont feraient l'objet certains journalistes. Ces journalistes qui se disent menacés pointent le doigt accusateur sur l'ANR (l'Agence Nationale des Renseignements). Selon eux, une liste de dix journalistes qui se qualifient de journalistes critiques aurait été établie par l'ANR pour attenter à leur intégrité physique. Et cette liste aurait été établie après une réunion à l'ANR en présence du directeur de ce service, le colonel Massina Yotrofé et de deux journalistes (une femme et un homme), à en croire celui que l'association SOS journalistes en danger désigne comme informateur. En clair, pour éliminer les journalistes en question, une réunion a été organisée à cet effet pour décider de leur sort. Outre cette prétendue réunion pour établir une liste, les journalistes « menacés » affirment avoir reçu des messages de menace sur leurs portables et des appels téléphoniques. C'est donc pour dénoncer cette situation, que la marche de samedi a été organisée. Mais seulement voilà : lorsqu'un citoyen est menacé, doit-il interpellé l'autorité compétente pour solutionner son problème ou doit-il plutôt mobiliser les gens pour marcher avec lui dans la rue ? Nos confrères qui se disent menacés ne devraient-ils pas saisir la gendarmerie ou la police pour se plaindre et réclamer une protection ? Au cas où rien ne serait fait, ils pourraient également saisir la justice et réclamer une protection et porter plainte contre celui qui les menace puisque dans le cas d'espèce ils disent connaître l'auteur des menaces. Si toutes ces démarches ne donnaient rien, ils pourraient alors mobiliser leurs confrères pour dénoncer cet état de chose. En procédant ainsi, le peuple les prendrait au sérieux et contribuerait à exercer la pression sur nos gouvernants. Mais curieusement aucune de ces démarches n'a été entreprise. L'association SOS journaliste en danger préfère la politique de la fuite en avant en ameutant la communauté internationale, les partis politiques et les organisations de défense des droits de l'homme pour une marche de protestation. Le secrétaire de cette association a annoncé urbi et orbi qu'ils ont saisi les autorités suite à ces menaces mais que celles-ci seraient restées inactives. Faux, rétorque le ministre de la Sécurité et de la protection civile, le colonel GNAMA Latta qui explique que c'est sur les médias qu'il a appris cette histoire. Et depuis, il attendait que cette association vienne vers lui, mais malheureusement elle ne l'a jamais fait. L'on se demande alors quelle autorité cette association a rencontrée au juste ? Le responsable de SOS Journalistes en Danger ne donne aucun nom mais ne cesse de crier qu'ils ont vu les autorités. Face à ce comportement des responsables de cette association, l'on peut aisément conclure que tout ce boucan médiatique a des visées autres qu'un vrai

problème sécuritaire. Sinon comment comprendre que des journalistes qui se disent menacés préfèrent descendre dans la rue et organiser des tapages médiatiques mensongers au lieu de saisir les autorités compétentes pour leur trouver une solution idoine, à leur problème ? Cette attitude laisse apparaître que cette histoire pue une machination dont le but inavoué est de faire croire à la communauté internationale qu'au Togo la liberté de presse est sérieusement menacée à telle enseigne que les journalistes sont devenus une cible du service de renseignement. C'est dommage que des journalistes servent d'hommes de main aux politiciens de faire un sale boulot. Quelle honte ?

L'ANC à la manœuvre

Depuis la création de l'association SOS Journalistes en danger, l'ANC est toujours présente au cours de toutes les activités qu'elle organise. Lorsque l'association a organisé un concert pour réclamer l'ouverture de certaines radios fermées, les responsables du parti de Jean-Pierre Fabre étaient en première loge à ses côtés. Le samedi dernier encore ces responsables de l'ANC étaient là à la marche de SOS Journalistes en danger, avec leurs militants et leurs milices. L'association peine-telle à mobiliser les vrais journalistes au point de s'appuyer toujours sur l'ANC et ses militants ainsi que des badauds, s'interroge un diplomate. Ce lien étroit entre les deux laisse apparaître clairement que cette association est une aile marchande de l'ANC et agit à visage découvert avec ce parti.

Le journaliste Germain Pouli pris à parti par la milice de l'ANC

Le comble, c'est lorsque cette marche organisée pour protester contre les menaces que subiraient certains journalistes se transforme en un lynchage contre un autre journaliste ce samedi là. Alors qu'il était allé pour couvrir la marche pour le compte de son journal, Togoréveil, le directeur de publication de ce journal, Germain Pouli, a été livré à la milice de l'ANC par un journaliste membre de l'association de SOS journaliste en danger. Il a suffi que le journaliste répondant au nom de Bonéro Lawson indique à un des miliciens de l'ANC que Germain Pouli est un journaliste du RPT pour que ce dernier soit attaqué. Ces délinquants à la solde de l'ANC ont sauté sur lui comme des fauves pour le molester. Il n'a eu la vie sauve que grâce à l'intervention de certains confrères qui ont pu l'extirper. Dans la foulée, certains miliciens demandaient si le journaliste ALIZIOU Dominique, directeur de publication de Chronique de la Semaine était également présent dans la foule pour qu'ils puissent lui régler les comptes. « Il a chance qu'il n'est pas venu, on lui aurait montré de quoi nous sommes capable », lançait un milicien. En clair, cette marche pour dénoncer des « menaces » pesant sur des journalistes était plutôt une manifestation organisée par SOS Journaliste en danger pour jeter

en pâture d'autres journalistes dont les noms figurent sur la liste noire des miliciens de l'ANC. Qu'est-ce qui se serait passé si les journalistes Aliziu Dominique et Dimas Dzikodo, tous deux recherchés par ces miliciens avaient pris part à cette marche. Il est évident qu'ils se seraient faits tuer par les miliciens de l'ANC pour leur propos très critiques à l'endroit du grand « démocrate » Jean-Pierre Fabre. On se souvient qu'au lendemain de la publication des résultats de la présidentielle de mars 2010, certains journalistes très critiques à l'égard du candidat malheureux Jean-Pierre Fabre étaient dans la ligne de mire de la milice de l'ANC. Le directeur de publication du journal Chronique de la Semaine, au sortir d'une émission sur la radio X Solaire,



avait failli être violenté par un milicien qui était venu exclusivement l'attendre. Grâce à l'intervention des autres confrères qui ont promptement réagi, l'agresseur a rebroussé chemin. Dimas Dzikodo, le directeur de publication du journal Forum de la Semaine l'a échappé belle devant la radio Kanal FM. Des miliciens à la solde de Jean-Pierre Fabre ont voulu en découdre avec lui. A défaut de l'avoir eu, ils ont cassé le rétroviseur de sa voiture. Quand au correspondant de RFI au Togo, Peter Dogbé, c'est le pare-brise de sa voiture qui a été détruit par les miliciens de Jean-Pierre Fabre. Malgré ces violences commises sur des journalistes dans l'exercice de leurs fonctions, l'association SOS Journaliste en danger n'avait pas trouvé nécessaire de dénoncer cela ou mieux d'organiser une marche à cet effet. Pire, dans un memorandum rendu public par cette association, il n'a même pas été fait cas de ces violences perpétrées par la milice de l'ANC contre ces confrères. Aujourd'hui encore cette association s'illustre négativement en montant une histoire à dormir debout.

SOS journaliste en danger a-t-elle atteint ses objectifs ?

La marche a été suffisamment diffusée sur les médias locaux et surtout sur les réseaux sociaux, notamment le Facebook et le Twitter. Comme nous l'avons déjà dit, l'objectif réel visé par les organisateurs de la marche c'est de montrer à la communauté nationale et internationale qu'au Togo la presse est bâillonnée. La communauté nationale peut-elle avaler cette couleuvre servie par SOS journaliste en danger ? Si la Fédération Internationale des Journalistes (FIJ) a sorti un communiqué pour interpellé nos gouvernants à mieux sécuriser les journalistes au Togo c'est parce qu'elle n'a pas véritablement mené des investigations au préalable en vue de mieux

cerner le dossier. Selon une source proche de cette organisation de défense des droits des journalistes, un montage grotesque leur a été servi pour mieux les emballer dans cette affaire. Pour justifier leur manœuvre, les responsables de SOS Journaliste en danger ont brandi les photos des confrères Stan O'Cloo et Yekini Radi décédés le premier dans l'attentat de Cabinda et le second dans un accident de circulation l'année passée pour insinuer que ces accidents étaient provoqués et que le gouvernement ne les a pas élucidés. Et pourtant tout le monde sait qu'il y a de cela un an que notre confrère est mort fauché par un véhicule mais SOS Journalistes en danger qui existait déjà en ce moment n'avait pas levé le petit doigt pour dire quoi que ce soit. Quand au cas de notre confrère Stane O'Cloo mort dans l'attaque de Cabinda et que les stratèges de SOS journaliste en danger tente de lier à une insécurité des journalistes au Togo, il relèverait d'une acrobatie dont cette association détient le secret puisque dans cette attaque, l'entraîneur adjoint des Eperviers, Améléte Abalo avait également laissé sa peau.

Que disent les Togolais sur cette affaire ?

Nombreux sont ceux qui rigolent lorsque ce sujet surgit dans les débats. Ils se demandent si la CIA aux USA veut tuer X ou Y, elle va se mettre à rédiger une liste avant de

passer à l'acte. Et notre agence de renseignement n'est pas aussi abruti pour convoquer une réunion et rédiger une liste de noms à abattre. Un militant de l'ANC à la fin de la marche rigolait en disant que « Je sais que c'est du bidon, mais comme ça dérange le pouvoir, j'affirme les yeux ouverts que c'est vrai cette histoire. C'est pourquoi je suis sorti à l'appel de mon parti ».

Visiblement, les journalistes de SOS en danger semblent bien dépasser les politiciens qui sont maître dans l'art de montage. Si en 1999, l'histoire des centaines de cadavres « découverts » sur nos côtes était sortie du laboratoire de certains partis politiques avant d'être relayée par Amnesty International, aujourd'hui, c'est plutôt une association qui prétend défendre les droits des journalistes que le laboratoire de l'ANC a chargée de faire le sale boulot.

S'il y a sur la terre un coin où la liberté de presse est garantie, c'est bien au Togo. Un confrère malien de passage au Togo déclarait que ce n'est plus la liberté de presse au Togo mais plutôt le libertinage. En effet, après avoir scruté les publications de la place et écouté les émissions débats sur nos chaînes de radio, il a affirmé que les journalistes Togolais exagéraient. « Si c'était dans mon pays au Mali, beaucoup de publications devraient être traduites devant les tribunaux, a-t-il laissé entendre.

En clair, la liberté d'expression ne souffre d'aucune menace, ni de l'ANR ni du gouvernement mais plutôt de la milice de l'ANC. Cette histoire de menace dont on nous rabat les oreilles relève de l'imagination fertile de l'ANC et de son aile marchante SOS Journaliste en danger.

Aliziu Dominique

Forum d'échange des journalistes

Les journalistes face à leur rôle dans la consolidation des espaces de liberté au Togo

La Direction de la Formation Civique a organisé un forum d'échanges à l'intention des Journalistes des médias publics et privés du Togo le samedi 06 Août 2011 à l'hôtel Eda Oba à Lomé autour du thème : « La responsabilité du journaliste dans la consolidation des espaces de liberté au Togo ». C'est M. Victor Weka Aladji, membre de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), président du comité technique, chargé de la déontologie et de l'éthique recherche qui a animé ce forum en présence de M. Djato Kanda, directeur de la Formation Civique. La liberté d'expression et de presse a été acquise de hautes luttes dans notre pays. Cependant, les journalistes pour consolider cet espace de liberté, doivent travailler dans le strict respect des règles régissant leur profession, a laissé entendre le conférencier. Cette liberté, a souligné M. Aladji est la marque

d'un Etat démocratique et est garantie par les articles 19 de la Constitution et 130 de la HAAC. L'orateur a par ailleurs rappelé aux journalistes les trois rôles de la presse : d'informer, d'éduquer et de divertir. Il a fini son intervention en invitant les hommes des médias à faire en sorte que le travail qu'ils abattent sur le terrain puisse contribuer à élever notre pays. « La société togolaise est à construire, quelle

LA RESPONSABILITE DU JOURNALISTE DANS LA CONSOLIDATION DES ESPACES DE LIBERTÉ
LIEU: HOTEL EDA OBA
DATE: 6 AOUT 2011 A 15 HEURES



Respectivement de gauche à droite, MM. Victor Aladji et Djato Kanda

est la part du journaliste ? », s'est-il interrogé.

Les débats qui ont suivis ont été très enrichissants. Les participants au forum ont souhaité que cette initiative se perpétue.

Promotion des droits de l'homme par le théâtre au campus de Lomé

Le club UNESCO de l'université organise un concours de théâtre

Un concours de théâtre sur le respect de la dignité de l'étudiant sur le campus de Lomé s'est déroulé le 5 août 2011 dans les locaux de l'Eglise baptiste de Tokoin Doumasséssé à Lomé.

C'est une initiative du club UNESCO de l'Université de Lomé (UL) qui se situe dans le cadre de la sensibilisation sur les droits de l'homme au campus universitaire et spécifiquement de la lutte contre la discrimination dont sont victimes les étudiantes. Dans ce sens, le club UNESCO a entrepris la réalisation du projet dénommé « Education pour tous ». Ce projet financé par Amnesty International consiste à sensibiliser les étudiants sur le respect de la dignité et le droit d'expression de l'étudiante. Il s'agira d'une part d'amener les étudiantes à ne pas se laisser influencer et à promouvoir l'excellence, et d'autre part les étudiants à laisser leurs camarades filles à s'exprimer librement. Cette lutte est motivée par le fait que des étudiantes sont régulièrement victimes d'intimidations, de railleries, d'injures et huées lorsqu'elles prennent la parole dans les amphithéâtres. Une situation préjudiciable à leur évolution et à leur épanouissement. Pour ce faire, les responsables du club UNESCO de l'UL ont

travaillé au préalable avec les associations universitaires au cours d'un atelier de formation sur le sujet les 28 et 29 juin 2011. La rencontre a porté sur plusieurs modules, notamment les causeries éducatives et le théâtre.

Au total, six groupes ont rivalisé de talents et d'ardeur au cours de leur passage devant un jury de trois personnes. Il s'agit de : groupe 23 de Amnesty International avec « grosse au campus », le club UNESCO de l'UL, la troupe du club Francophonie dans « l'étudiante peut aussi réussir », le Club culturel Fasseg (CCF) avec « Makoyalbo (je ne vais pas mourir) », la troupe théâtrale de l'UL (THUL) dans « ma mésaventure » et le groupe de la Croix-Rouge de l'UL (SCRUL) qui a présenté « équité genre dans le parcours scolaire ». Au finish, c'est la troupe théâtrale de l'UL qui est classée première, suivie du club culturel Fasseg et du Club Unesco UL (CUE UL). « Les trois premiers auront pour rôle d'animer des spectacles à



l'UL pour sensibiliser les uns et les autres », a précisé le responsable à la communication du comité de pilotage du projet, M. Antoine Gadjetor, visiblement satisfait du déroulement du concours.

« Le théâtre n'est pas la finalité de nos activités, il y aura un gala de foot au campus nord et au campus sud. Nous allons profiter de cette occasion pour sensibiliser les joueurs et les participants », a-t-il ajouté. Les délégués d'amphis ont également leur partition à jouer dans la sensibilisation sur la liberté d'expression de l'étudiante dans les amphis.

Pierre Agbanda

Vivre la démocratie et les droits de l'homme à la base :

Le CTSD s'y active

Un atelier d'échange et de formation s'est tenu les 17 et 18 juillet 2011 au « Centre de Rêves » de la ville d'Aného autour du thème « la démocratie et les droits de l'homme à la base du moyen des cercles d'étude ».

Initié par le Comité togolais pour la survie de la démocratie (CTSD) avec l'appui financier de Togo Kommitèn För Demokratins Överlevnad (TKDÖ) et Forum Syd, deux organismes suédois, cet atelier a rassemblé vingt-cinq participants des préfectures du Golfe, de Vo, des Lacs, de l'Ogou, de la Kozah et de Tandjouare, délégués par des organisations de la société civile telles que : Amnesty International-Togo, ASSADEV, SA+ (Séropositifs en Action) et d'autres organisations. Les participants ont planché sur les traits principaux de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, la convention sur les droits économiques, sociaux et culturels. Ils ont également échangé sur les responsabilités de chaque acteur sociopolitique dans la consolidation de la démocratie et des droits de l'homme à la base, notamment les gouvernants, les organisations de la société civile et les citoyens. Chacun a été exhorté à jouer pleinement son rôle dans l'édification d'une société togolaise de paix, de liberté et de développement harmonieux.



Aimé de Dieu Tchinguili, coordinateur de projet

ment initiés à la création et à l'animation des cercles d'étude, une méthode pédagogique d'origine scandinave permettant d'apprendre à vivre ensemble, à partager les connaissances et à consolider ainsi un développement solidaire.

A la fin des travaux, les délégués ont reçu la visite de Togbé Ahuawoto Savado Zankli LAWSON VIII, chef Supérieur de la ville d'Aného. Celui-ci les a exhortés à partager avec leurs bases respectives les connaissances apprises. Le garant local des us et coutumes a encouragé chacun à semer les germes de paix dans les familles où doivent commencer la société démocratique et le respect des droits de l'homme.

La distribution des manuels de formation et des attestations a mis fin à l'atelier.

C.S.

Les participants ont été égale-

Société :

Le lavage de voitures, un métier qui prospère

Autrefois réservés aux stations d'essence, le lavage et le graissage de voitures se sont libéralisés. Aujourd'hui les particuliers ont ravi la vedette à ces nombreuses stations qui se sont finalement résignées. Rares sont maintenant les véhicules qui demandent ces services aux stations d'essence. Les particuliers proposent leurs services aux conducteurs à un prix abordable et concurrentiel. Dans chaque quartier de la capitale Lomé s'érigent de nouveaux points de lavage des engins à deux ou quatre roues. Pour 1000 FCFA, votre voiture est lavée et graissée. Pour une moto, le propriétaire doit déboursier 500F. Si certains points sont créés dans un cadre acceptable (dans des clôtures) ou le propriétaire d'engin peut passer son temps à « taper » une bière en attendant la fin du service demandé, d'autres points par contre s'implantent à côté des maisons, au bord des rues, bref sur l'espace

public, créant ainsi des problèmes de circulation. D'autres également laissent couler l'eau usager sur la voie publique. Bien aménagé ou pas, chaque laveur d'engins trouve son compte. Les recettes varient selon les moments. « En saison des pluies on enregistre beaucoup de clients, à cause de la boue qui salit rapidement les engins. On peut accueillir quinze à vingt engins par jour. On lave et ensuite on graisse. En saison sèche, d'autres lavent leurs engins à la maison et viennent pour le graissage. Dans tous les cas, on ne se plaint pas quand même », confie un propriétaire d'un point de lavage. Il confie également ne pas avoir peur de la



concurrence car ce métier est prometteur. Si ce métier prospère de plus en plus, il ya lieu de souligner que les promoteurs ne se sont pas encore organisés en associations pour la défense de leurs intérêts. Pour le moment, c'est « chacun pour soi et Dieu pour tous ». Tout compte fait, le métier de lavage d'engins a de beaux jours devant lui et l'activité nourrit son homme. Ne dit-on pas souvent qu'il n'ya pas de sot métier?

P.A

Fait divers

La cravate politique du vieux Kléchi

Les fonctionnaires du Centre Administratif des Services Economiques et Financiers (CASEF) ont vécu un spectacle époustoufflant mardi 9 août 2011. Il sonnait 13h lorsqu'un homme nommé Kléchi arriva à l'entrée sud de l'immeuble du CASEF. Comme à l'accoutumé, il y avait toujours sur ces lieux des attroupements d'hommes assoiffés de nouvelles. Ils y viennent jeter des coups d'yeux à la Une des journaux accrochés au tableau. Kléchi, lui, n'était pas venu pour cela. Il a immobilisé son véhicule pour juste saluer et échanger avec un vieux compagnon. Seulement voilà : la cravate qu'il avait à son cou n'a pas laissé les spectateurs indifférents. Plus de mille paires d'yeux fixèrent l'homme à sa descente de voiture.

Très surpris, il déclare: « Vous êtes certainement étonnés de découvrir ma cravate. Elle n'est pas certes ordinaire mais elle n'a aussi rien de ridicule ». Il ajouta « Avec mes 62 ans, j'ai accumulé une très longue expérience dans le style vestimentaire. Je puis vous dire que votre modernité est entrain de faire disparaître les merveilles du passé. Et c'est vraiment dommage ». Il poursuit en ces termes: « Je reste persuadé que la jeunesse regrettera amèrement les modes qu'ils sont entrain de fouler aux pieds ». Il conclut en ces termes : « Moi, je n'abandonnerai jamais ma cravate politique. Elle fait partie des plus prestigieux objets qui ont fait ma gloire ». A entendre le vieux Kléchi, cette cravate lui aurait été offerte par un cousin vivant en Italie.

Celui-ci, très rompu en politique, lui aurait prescrit un comportement vestimentaire particulier dont cette cravate. Celle-ci avait la particularité d'être très large à la hauteur du ventre prenant du coup la forme d'un gilet vers le bas. Mieux, le vieux, dans sa stratégie rocambolesque d'exhiber sa cravate avait fait en sorte qu'elle soit entièrement visible.

De toutes les manières, le vieux était bien habillé. La couleur rouge de sa cravate était en parfaite harmonie avec le reste du costume. Aussi avait-il suscité admiration. Comme quoi, l'authenticité a toujours sa place dans la modernité. Et si chacun faisait aussi un tour dans le passé ?

B. TALOM

Avis de décès

- Togbui Ayao Jean AWALEGBEDJI, Chef quartier de Bè-Klikamé
- M. Robert Messan KPOTOR, chef de la collectivité AYILANKOU de Bè Agodo, son épouse et ses enfants
- M. Kossi ANIKA, Adjoint de la collectivité AYILANKOU
- M. Christophe Zagan KPOTOR, ses femmes et ses enfants
- M. Adjéodo AWOUJJA à Lomé Agoè Houmbi



Koami ANIKA

Ferrailleur ajuster à l'UDECTO à la retraite
Survenu au CHU Campus le 19 juillet 2011 à l'âge de 96 ans

Programme
Vendredi 12 août 2011
18h 00 - 20h 00 : Veillée de

prières et de chants
20 h 00 à l'aube : veillée traditionnelle

Samedi 13 août 2011
09 h 00 : Cérémonie de libation (sikodé) suivie des grandes funérailles
15 h 00 : Levée du corps suivie de l'enterrement au cimetière familial de Bè-Agodo

Maison mortuaire: Maison KPOTOR sise dans l'enceinte de l'Université de Lomé (UL) côté Ouest en allant vers FUCEC d'Atikoumé.



Jusqu'au **14 Août 2011**

PROMO VACANCES 2011

Profitez des réductions exceptionnelles sur les offres inédites de TOGO TELECOM :

- Solutions Internet HELIM Fixe,
- Installation ligne CHEMOI (ligne fixe),
- et sur les cartes de recharge.



Promo HELIM POUR TOUS

HELIM
L'INTERNET HAUT DÉBIT PAR TOGO TELECOM

Partagez vos émotions

1 forfait offert*
pour test à chacun des 5000 premiers clients
* forfait test valable pour quinze (15) jours

Solutions Internet "HELIM Fixe" de 128 Kb/s à 512 Kb/s

CLIENTS	FRAIS ACCÈS
du 1 ^{er} au 3000 ^{ème}	GRATUIT
du 3001 ^{ème} au 5000 ^{ème}	12 000 F CFA

Offre disponible jusqu'au 31 Juillet 2011.

Promo FIXE POUR TOUS **

poste offert
aux 100 premiers clients

Chemoï
La téléphonie fixe

Ligne prépayée

23 600 F CFA

+ 1000 F CFA de crédit de communication

** Offre valable uniquement dans la Région de la KARA.

Bonus CARTES DE RECHARGE illico



le fixe sans fil
illico

RECHARGES	BONUS	MONTANT APRÈS RECHARGEMENT
Carte illico de 2 000 CFA	+20%	2 400 F CFA
Carte illico de 5 000 CFA	+25%	6 250 F CFA
Carte illico de 10 000 CFA	+30%	13 000 F CFA
Carte illico de 15 000 CFA	+35%	20 250 F CFA

Pour tout renseignement complémentaire, rendez-vous dans nos Espaces Telecom.
Service client : 112 (3 impulsions par appel) Débranchement : 119 (Appel gratuit)

TOGO TELECOM, La Référence

www.togotelecom.tg

Interview de Senyo Hodin, administrateur de l'école « ARTE VIVRERA »

« Dans un univers où les relations internationales sont sous-entendues, apporter sa culture revient à exister »

Membre du comité d'organisation du festival de la Banlieue A, l'administrateur de l'école Arte Vivrera, Senyo Hodin, explique l'importance de l'art dans la vie de chaque être surtout la nécessité de vite le déceler pour le développer comme son premier métier. Il s'est aussi prononcé sur la 5ème édition du festival de la Banlieue d'Agoè destiné à initier les jeunes à quelques instruments de musique.

Vous êtes artiste comédien, administrateur général de l'école « ARTE VIVRERA » du festival CARREFOUR BANLIEUE A organisé par Kultur FAN. Présentez nous votre structure ?

KULTUR FAN (Regroupement des Fans de la Culture), est une association fondée sur la loi 1901 à caractère culturel établie à Agoènyivé, une des plus grandes banlieues de Lomé. Nous restons à ce jour, de par les projets que nous avons eu à mener, l'association culturelle de référence dans cette zone géographique. Elle rassemble la majorité des artistes et des promoteurs culturels vivant à Agoènyivé. Elle a pour mission non seulement d'encourager, d'accompagner et d'aider les artistes dans leur carrière mais aussi de vulgariser la culture dans notre banlieue. Comme réalisations, nous avons à notre actif la tournée de formation aux métiers de la Culture dans deux écoles de la périphérie d'Agoè en mars-avril 2011, sans oublier le désormais incontournable festival CARREFOUR BANLIEUE A dont la 5ème édition est prévue du 1er au 4 sep-

tembre 2011 sous le thème « L'Art reste une autre source d'emploi ».

CARREFOUR BANLIEUE A, insertion d'un programme de formation culturelle dénommée « ARTE VIVRERA ». Pourquoi un tel programme ?

Mais je tiens à signaler tout de suite qu'« ARTE VIVRERA » n'est plus une innovation mais plutôt une actualisation du volet formation du festival qui existe depuis quelques années déjà. Dans un univers où les relations internationales sont sous-entendues par la mondialisation, apporter sa Culture revient à exister. Et pour être compétitif sur ce plan, se professionnaliser apparaît désormais comme une évidence. Pour nous, « ARTE VIVRERA » vient répondre à la nécessité de la formation en plus d'introduire la jeunesse Togolaise en général, et d'Agoènyivé en particulier, aux métiers des Arts et de la Culture. Nous venons offrir à tous ces jeunes – qui comme nous sont fans de l'Art et de la Culture – plus qu'un métier : nous venons leur offrir un métier-passion. Et s'il est encore besoin de

le préciser « ARTE VIVRERA » signifie « l'art vivra » en italien. Le nom à lui seul résume déjà assez bien notre objectif. (Rires)

Si vous le voulez bien, M. HODIN, parlons plus concret. Comment va se dérouler « ARTE VIVRERA » ?

« ARTE VIVRERA » prend la forme d'une école des Arts et de la Culture et s'étale sur deux semaines, soit du 15 au 26 Août 2011. Cinq volets (correspondant à cinq classes différentes) sont disponibles pour cette première édition : L'Administration et Management d'une carrière artistique dirigée par l'ATMM (Association Togolaise des Métiers de la musique), la Conception et Montage Vidéo dirigée par la structure POQ Industrie, le Théâtre (Ecriture et jeu théâtral) par « Monsieur » Sanvee ALOU-WASSIO et L'Escalade des Ecritures, la danse contemporaine par la Compagnie Soleil d'Afrique ; Le volet Musique se résume à l'apprentissage de deux instruments de Musique : la guitare avec Joël KOMBATE (arrangeur et guitariste entre autres de King MENSAH, The SEEDS...) et la percussion avec Anani GBETOGLO. Comme vous pouvez le constater, les formateurs que nous avons sollicités sont des références nationales et même sous-régionales dans leurs domai-

nes respectifs. « ARTE VIVRERA », l'école des arts en période des vacances, offre aussi des sensibilisations et des communications sur des thèmes qui concernent autant le monde de la culture que notre environnement socio-économique. Pour cette année, deux communications suivies de débat seront animées autour du thème : L'artiste : un leader et un citoyen.

Tout est donc apparemment fin prêt pour « ARTE VIVRERA ». Mais y a-t-il des conditions particulières pour participer à cette formation ?

Il y a une pensée qui dit que « la qualité n'est jamais gratuite » ! Pour nous, « ARTE VIVRERA » est l'exception qui confirme la règle. Notre formation est gratuite. Nous demandons juste une contribution de 2000 FCFA par personne. Et vu le niveau et la qualité des formateurs, nous pensons humblement que ce n'est pas trop ; il suffit juste de nous contacter au kulturfantg@gmail.com. Notre festival est un festival populaire gratuit et notre premier objectif reste la vulgarisation d'une politique culturelle de qualité. Nous avons donc fait le pari de pouvoir rassembler tout le monde sans céder un iota sur la qualité.

Monsieur Senyo HODIN, un mot à l'endroit des jeunes qui

seront intéressés par votre programme de formation « ARTE VIVRERA »

Oui, nous tenons d'abord à remercier votre journal qui nous suit depuis l'année passée. Vous avez toujours été prompts à nous accompagner dans nos efforts de communication. Nous vous en sommes infiniment reconnaissants. Notre seconde pensée va à l'endroit de tous ces amoureux des Arts et de la Culture qui ne ménagent aucun effort pour que l'Art et la Culture retrouvent leurs lettres de noblesse dans notre pays. Nous nous tenons disponibles et ouverts pour travailler avec ces hommes, institutions ou mécènes partageant les mêmes objectifs que KULTUR FAN : faire du TOGO, un pays artistiquement et culturellement rayonnant ! Notre dernier mot va à l'endroit de cette jeunesse Togolaise en qui nous croyons très fort. Donnez un sens à vos vacances. Joignez l'utile à l'agréable. Rejoignez-nous à KULTUR FAN. « ARTE VIVRERA », c'est pour vous que nous l'avons conçu, pour vous faire aimer le monde de la culture ! Pour que vous puissiez comprendre qu'on peut en faire un métier et en vivre. Notre plus grande fierté serait de vous voir y participer nombreux et d'en repartir satisfaits ! Car c'est grâce à vous que l'« ARTE VIVRERA » a vu le jour...

Propos recueillis par Martial

GHANA : Légitime intervention ou bavure policière ?

Un pasteur déclare la guerre aux policiers et aux journalistes

Un jeune pasteur, Akwasi Oppong, habitant à Kasoa, une ville de la région sud-est du Ghana a déclaré à sa sortie de prison le vendredi dernier qu'il va mener la vie dure à tous les policiers et les journalistes Ghanéens qu'il rencontrera sur son chemin à cause du préjudice qu'ils lui ont fait subir. Accusé d'avoir tenté de violer la femme d'un officier de police dans un hôtel près de la ville de Koforidua, le pasteur a été arrêté et emprisonné pendant près d'un mois.

Le pasteur du ministère « La Puissance de Jésus » qui a recouvré sa liberté dans des conditions non encore élucidées, a marqué d'un sceau particulier son élargissement la semaine dernière au milieu d'une foule de curieux à Kwame Nkrumah Circle, un grand quartier d'Accra.

S'exprimant en Twi, une langue vernaculaire du Ghana, Akwasi Oppong a déclaré que son arrestation était un acte de méchanceté qui a été planifié par un officier de police et son épouse pour ternir son image. Parlant des circonstances de son arrestation, le pasteur a déclaré « je n'ai pas été arrêté nu par les policiers qui sont entrés dans ma chambre d'hôtel. Après avoir arraché de force mes vêtements, ils ont alerté les journalistes pour me prendre en photos. Ces

derniers ont fait de ces images la une de leurs journaux ».

Très amer, il ajoute « Je vais me battre contre tout policier ou tout journaliste qui se dirigera vers moi. Vous ne me connaissez pas, je n'ai plus peur de personne maintenant. Dieu punira ces journalistes et ces policiers dans le pays. Leurs familles ne connaîtront pas la paix ».



Expliquant sa mésaventure, le malheureux pasteur a fait savoir que le policier qui a orchestré son arrestation était venu un peu plus tôt chez lui pour chercher une aide spirituelle pour concrétiser un projet de voyage à l'étranger. Dans le même temps, l'officier a demandé des prières pour les activités de sa femme qui ne prospèrent plus. A sa

suite quelque temps après, son épouse est venue ajoutant une autre requête à celle de son mari, celle du renforcement de leur lien de mariage. C'est par cette manie, ajoutera le pasteur que « la dame lors de sa visite à l'hôtel a appelé la police pour m'arrêter ». Le pasteur raconte que dans une confidence à l'un de ses collègues, l'officier de police aurait affirmé que lui l'homme de Dieu pouvait recouvrer la liberté maintenant que sa réputation est à jamais ternie.

C'est fort de ses arguments unilatéraux, que le pasteur veut s'en prendre aux hommes des médias et aux agents de sécurité. Estimant avoir été libéré par Dieu pour confondre ses détracteurs, le pasteur promet de faire subir un calvaire aux policiers qui l'ont déshonoré et aussi aux journalistes qui ont publié des photos le montrant nu dans plusieurs journaux.

Affaire à suivre

AVIS DE DECES

- Le Président du Comité de Régence de la Collectivité AKUE et du Quartier Dégbéno SEMPE
 - M. GBADOE KANGNI-ZOUN, Régent du Canton d'Aklakou
 - M. MOEVI Fritz Abosse, Chef de famille HANS MOEVI
 - M. AYI-AGBOVEY Afangbegnon, Chef de famille, ses frères, sœurs et leurs enfants
 - M. MOEVI Adoboé David, ses frères, sœurs et leurs enfants
- Les familles parentes, alliées et amies
Ont la profonde douleur d'annoncer le décès de leur très chère et regrettée :



Veuve MŒVI Ayélé née LOGOSSOU

Survenu le 06 Juillet 2011 à l'Hôpital d'Aného à l'âge de 65 ans

Vous expriment leurs vives et sincères gratitude et vous prient de bien vouloir assister ou de vous unir d'intention aux cérémonies funéraires suivant le programme ci-après :

PROGRAMME

Vendredi 02 Septembre 2011

18 H 00 : Veillée de prières et de chants au domicile de la défunte - Corps présent

Samedi 03 Septembre 2011

09 H 00 : Enterrement au cimetière de Dégbéno suivi des cérémonies traditionnelles

Maison mortuaire: Adjido Yesuvito derrière la Maison SODATONOU

Lisez votre journal
CHRONIQUE DE LA SEMAINE
Tous les jeudis



agetur - TOGO

Agence d'Exécution des Travaux Urbains du Togo à Haute Intensité de Main d'Oeuvre

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL N°005/UEMOA/AGETUR-TOGO/2011

Date: 08 août 2011

Appel d'Offres : N°005/AGETUR-TOGO/2011

Objet de l'Appel d'Offres : Stabilisation du littoral entre Aného et Goumou Kopé au Togo

Financement : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)

Nom du Projet : Protection du littoral d'Aného

1. L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), dans le cadre de l'exécution de son Programme Economique Régional (PER), a décidé d'appuyer la République Togolaise, pour la mise en œuvre de son Programme de lutte contre l'érosion côtière en vue de la protection des infrastructures socio-économiques au profit des populations riveraines.

2. L'UEMOA, en accord avec la République Togolaise, a désigné l'Agence d'Exécution des Travaux Urbains du Togo (AGETUR-TOGO), comme Maître d'Ouvrage Délégué pour la mise en œuvre de ce projet au TOGO. L'AGETUR-TOGO invite, par le présent Appel d'Offres international, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous pli fermé pour la stabilisation du littoral entre Aného et Goumou Kopé au Togo.

Le délai contractuel est de 9 mois, à compter de la date prescrite par l'ordre de service de démarrage des travaux.

3. Les soumissionnaires intéressés remplissant les conditions requises peuvent obtenir des informations complémentaires et examiner le Dossier d'Appel d'offres international à l'AGETUR-TOGO, sise au 1 337 Boulevard Jean Paul II, Tél. : (228) 226 14 46/226 46 84 - Fax. : (228) 226 46 53 à Lomé au Togo, à partir du lundi 08 août 2011, les jours ouvrables entre 8 heures et 17 heures TU.

4. Les critères minima de qualification auxquels les soumissionnaires doivent satisfaire sont donnés ci-après, étant entendu que ces critères sont détaillés dans les instructions aux Soumissionnaires. Ces critères sont:

Sur le plan technique :

- avoir obtenu, après évaluation de l'offre technique, une note technique supérieure ou égale à soixante dix (70) points sur cent (100) ;

- justifier de la capacité de mise à disposition du chantier, des équipements et du personnel essentiels pour l'exécution des travaux.

Sur le plan financier :

- justifier d'un chiffre d'affaires moyen toutes taxes comprises au cours des cinq (5) dernières années (2006

à 2010) en matière de travaux de la nature de ceux envisagés, supérieur ou égal à une fois le montant toutes taxes comprises de son offre;

-justifier de liquidités et/ou des facilités de crédit couvrant un montant minimum de six cent millions (600 000 000) de francs CFA.

La marge de préférence au bénéfice des entreprises ou groupements d'entreprises nationaux ne s'appliquera pas.

5. Le Dossier d'Appel d'offres international pourra être acheté par les candidats, moyennant paiement d'un montant non remboursable de Trois Cent Mille (300 000) francs CFA, à partir du lundi 08 août 2011. Les modes de paiement seront faits en espèces ou sur virement bancaire au compte N° T0024 01030 006399000158 ouvert aux guichets de la Banque Togolaise pour le Commerce et l'Industrie (BTCl), sise au 169, Boulevard du 13 janvier, B.P. : 333 - Lomé - TOGO. Le dossier peut être retiré au service ci-dessus mentionné ou expédié par courrier électronique pour les candidats étrangers.

6. Toutes les offres doivent être déposées dans la salle de réunion de l'AGETUR-TOGO à Lomé, le mercredi 21 septembre 2011, à 9 heures TU au plus tard. Aucune soumission ne sera reçue en dehors de cette période. Les dépôts électroniques ne seront pas admis.

7. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, mercredi 21 septembre 2011, à 9 heures TU, dans la salle de réunion de l'AGETUR-TOGO, sise au 1 337 Boulevard Jean Paul II, Tél. : (228) 226 14 46/226 46 84 - Fax. : (228) 226 46 53-Lomé-TOGO.

8. Toutes les soumissions doivent être accompagnées d'une Garantie de Soumission d'un montant de soixante millions (60 000 000) de Francs CFA.

9. Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :

AGETUR-TOGO

**1 337 Boulevard Jean Paul II,
Tél. : (228) 226 14 46/226 46 84**

Fax. : (228) 226 46 53

**Email : ageturtoqo@vahoo.fr
LOMÉ – TOGO**

La Direction Générale

**CHRONIQUE
de la Semaine**

63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest
Récépissé n°0338/05/03/08
15 BP : 82 Lomé - Togo
Tél: 320 92 75 / 901 21 69

**Directeur de la
Publication**

**ALIZIOU ESSODINA
901 21 69**

REDACTION

AGBANDA Pierre
A. KAPO
B. Talom.
Dao Kossi
Vicarmelo T.
Carole AGHEY

**Imprimerie Service Compris
Tirage : 2000 ex.**

CENTRE COMMERCIAL

UNIPRIX

Tel: 220 93 45 / 46 Fax: 220 93 47 Lomé



Uniprix, distributeur exclusif **Du bon vin**

Allez à Uniprix, vous aurez tout ce que vous recherchez

- Du vin
- Des Bières en cannette
- Des Téléphones portables
- Des Vêtements



- Un Restaurant VIP
- Un Restaurant à bas coût
- Un bar



Uniprix, le meilleur choix! 1 Rue Doumassessé, Avenue de la Libération prolongée près des rails